



Exercice de sécurité civile sur la  
LGV

28 juin 2017

Auvers-le-Hamon

## Sommaire

Edito du préfet	3
I) Objectifs et scénario de l'exercice	4
↳ Les objectifs	4
↳ Le scénario	5
↳ Les victimes	5
II) Un exercice de grande ampleur ayant nécessité plusieurs mois de préparation	6
↳ Une mobilisation exceptionnelle	6
↳ Un exercice fruit d'un important travail préparatoire	7
III) Comprendre la gestion de crise	8
↳ Les principaux acteurs de la gestion de crise	8
↳ Les principaux organes de gestion de crise	10
↳ Les autres dispositifs testés	11

## Edito de Monsieur Nicolas Quillet

### Préfet de la Sarthe

Le 2 juillet prochain, la nouvelle LGV entre Rennes et Paris entrera en exploitation avec le transport de ses premiers passagers. Elle traversera 24 communes dans le département de la Sarthe.

Avant l'ouverture de la ligne, la SNCF doit valider son plan d'intervention et de secours (PIS) par un exercice simulant l'arrêt d'un train en pleine voie.

Les services de l'Etat, à travers la préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest et la préfecture de la Sarthe, ont souhaité que cet exercice soit l'occasion d'un entraînement de grande ampleur pour tous les services concourant à la gestion d'une crise de type attentat.

En effet, dans le contexte d'une menace terroriste élevée et de l'état d'urgence, l'entraînement sur la prise en charge de ce risque est essentiel et fait partie intégrante des missions des services de l'Etat.

Si plusieurs exercices « attentat » ont déjà été organisés par la préfecture de la Sarthe au cours des mois écoulés, celui du 28 juin se distingue par son ampleur et ses particularités. Co-organisé par la préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest, la préfecture de la Sarthe, la préfecture de la Mayenne et la mairie d'Auvers le Hamon, en partenariat avec la SNCF et Eiffage qui y participent, il mobilisera de très nombreux acteurs représentant toutes les composantes de l'action de l'Etat en matière de gestion de crise : ministère de l'Intérieur (préfectures, gendarmes, policiers, pompiers), ministère des solidarités et de la santé (ARS, médecins du SAMU), ministère de la justice (parquet), ministères des armées (*Sentinelle*) ainsi que des associations agréées de sécurité civile.

A cet égard, je remercie tous les services qui ont concouru à sa bonne préparation et notamment la préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest, la préfecture de la Mayenne et la mairie d'Auvers le Hamon qui ont apporté leur précieux appui que la SNCF et Eiffage pour leur collaboration. J'adresse également mes sincères remerciements à tous les participants ainsi qu'aux élèves de l'école nationale de police de Oissel et de l'école d'infirmiers du centre hospitalier du Mans qui ont accepté de jouer le rôle de figurants.



## I) Objectifs et scénario de l'exercice

### Les objectifs

L'exercice organisé ce 28 juin poursuit trois objectifs principaux :

- **Objectif n°1 : tester le plan d'intervention et de secours (PIS) de l'exploitant (SNCF)**

Il s'agit de tester les procédures que la SNCF, exploitant de la ligne, doit mettre en œuvre à la suite d'un incident et notamment lors de l'arrêt d'un train en pleine voie. La simulation de ces procédures constitue le premier objectif de l'exercice dans la mesure où elles permettent de valider le plan d'intervention et de secours (PIS) de la SNCF, préalablement à l'entrée en exploitation de la ligne.

A travers cet objectif principal, il s'agira de tester les procédures d'alerte (internes à la SNCF et à l'égard des services de l'Etat), vérifier les procédures de sécurisation du site et de circulation ferroviaire et tester l'articulation du PIS avec le dispositif ORSEC de gestion de crise mis en œuvre par le préfet.

- **Objectif n°2 : tester les procédures d'intervention interservices en cas d'attentat**

Le deuxième objectif de l'exercice consiste à tester les procédures d'intervention de tous les services impliqués dans la gestion d'un attentat ainsi que leur coordination. En effet, au-delà des procédures internes à chaque service, la coordination d'intervenants divers (forces de l'ordre, médecins, militaires, magistrats...) s'avère déterminante pour faire face à ce type de crise. C'est pourquoi, la chaîne d'alerte entre les différents services sera évaluée tout comme la coordination des différents niveaux d'intervention des forces de l'ordre : primo-engagés de la gendarmerie, forces d'intervention de second niveau (de la police et de la gendarmerie mobile et des armées) et force d'intervention spécialisée (GIGN). Ces acteurs interviendront en étroite coordination les uns avec les autres afin de réduire la menace et sécuriser la zone d'intervention. Leur coordination avec les services de secours (SDIS, SAMU, associations agréées de sécurité civile) chargés de la prise en charge des victimes est également essentielle. C'est la raison pour laquelle le lien entre le commandant des opérations de police et de gendarmerie (COPG – ici le commandant de groupement de gendarmerie) et le commandant des opérations de secours (COS – officier pompier), sous la coordination du directeur des opérations (DO - préfet) sera testé dans cet exercice.

- **Objectif n°3 : tester le dispositif de gestion des victimes et des impliqués**

La prise en charge des victimes et des personnes impliquées (physiquement indemnes) est le troisième et dernier objectif de cet exercice. Il s'agit ici de tester l'articulation entre le plan d'intervention et de secours (PIS) de la SNCF et les procédures de prise en charge mises en œuvre par les services de l'Etat dans le cadre des dispositions ORSEC – attentat. Ainsi, le nouvel outil de dénombrement des victimes « SINUS V2 » (système d'information numérique standardisé) mis en place par le ministère de l'Intérieur, sera utilisé pour la première fois par les services de secours sarthois. Cet outil permet notamment au procureur de la République d'établir la liste unique des victimes. Enfin, la prise en charge, notamment psychologique, des impliqués sera simulée à travers la mise en place d'un « centre d'accueil des impliqués » (CAI).

## **Le scénario**

Un attentat est commis par un commando terroriste dans un train en circulation sur la LGV dans le sens Sablé-Paris à bord duquel se trouvent 120 personnes.

Dans un premier temps, une explosion se produit dans un compartiment à bagages en voiture 6, endommageant le circuit de freinage et conduisant ainsi à l'arrêt du train en pleine voie au niveau du barreau de Sablé-sur-Sarthe (commune d'Auvers-le-Hamon). Quelques minutes plus tard, une fusillade éclate en voiture 3. Une patrouille de la brigade des chemins de fer de la police aux frontières (PAF), présente en voiture 4, se précipite vers le lieu de la fusillade et est prise à partie par plusieurs hommes à l'arme automatique. Après des échanges de tirs, les policiers parviennent à neutraliser l'un des assaillants et les autres refluent vers l'avant du train (voiture 1) où ils se retranchent et prennent en otage plusieurs personnes qu'ils menacent d'assassiner. Immédiatement, la brigade des chemins de fer de la PAF alerte la gendarmerie de la Sarthe et demande une intervention aussi rapide que possible.

Pendant ce temps, de nombreux passagers parviennent à s'enfuir et longent la voie ferrée tandis que d'autres sont décédés ou ont été blessés pendant les événements.

Parallèlement, une partie des services de la préfecture de la Sarthe sont indisponibles à la suite d'un accident de bus sur l'A11 dans l'Est du département. Le préfet de la Sarthe sollicite alors le concours des services de la préfecture de la Mayenne et de l'Ille-et-Vilaine pour appuyer les services sarthois dans leur intervention sur le train.

*A savoir : par convention d'exercice, le temps a été compressé et les moyens pré-positionnés à proximité du lieu de l'exercice afin que l'arrivée des services intervenants ne perturbe pas la vie courante des riverains et usagers.*

## **Les victimes**

Afin de simuler la prise en charge de victimes par les services de secours (SDIS, SAMU, associations agréées de sécurité civile) et les services judiciaires (parquet, PJ), plusieurs victimes ont été prévues par le scénario :

- 11 victimes décédées pour certaines jouées par des mannequins
- 9 victimes en urgence absolue (UA)
- 11 victimes en urgence relative (UR)
- 99 personnes impliquées et nécessitant une prise en charge psychologique

## II) Un exercice de grande ampleur ayant nécessité plusieurs mois de préparation

### **Une mobilisation exceptionnelle**

L'exercice organisé ce 28 juin mobilise près de 600 personnes qui interviendront en qualité de figurants, participants, animateurs ou observateurs.

- **Les figurants (ou « plastrons »)**

120 figurants (également appelés « plastrons ») jouent le rôle des passagers du train, victimes d'un attentat. En outre, 8 mannequins sont positionnés dans les rames et représentent des personnes décédées dans l'attaque.

Ces plastrons sont pour 90 d'entre eux des élèves de l'école de police de Oissel, pour 21 d'entre eux des élèves de l'école d'infirmiers du CH du Mans et pour 10 d'entre eux des agents de la SNCF jouant le personnel naviguant.

Lors du briefing de l'exercice, chacun d'eux s'est vu attribuer un rôle comportemental et maquillé en conséquence.

- **Les participants**

Les participants représentent l'ensemble de la chaîne de gestion de crise dans le cadre d'un incident grave se déroulant à bord d'un train. Ainsi, il s'agit de personnels:

- De la SNCF
- D'Eiffage
- De la préfecture de la Sarthe (16 personnes) et de la préfecture de la Mayenne (4 personnes)
- Du parquet du tribunal de grande instance du Mans (10 personnes)
- Du groupement de gendarmerie de la Sarthe et de la région de gendarmerie des Pays-de-la-Loire (75 personnes)
- De la direction départementale de la sécurité publique de la Sarthe (17 personnes)
- De la brigade des chemins de fer de la police aux frontières (PAF – 4 personnes)
- Du peloton d'intervention d'un escadron de gendarmerie mobile (18 personnes)
- De la section aérienne de Tours (un hélicoptère et son équipage)
- Du GIGN de l'antenne de Tours (35 personnes)
- De la police judiciaire d'Angers (15 personnes)
- Du détachement *Sentinelle*
- Du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe (140) de la Mayenne (19) et de l'Ille-et-Vilaine (15), du Maine-et-Loire (9) et de l'Orne (5) soit au total 188 pompiers
- Du service de l'aide médicale urgente (SAMU) de la Sarthe (9 personnes) et de la Mayenne (5 personnes)
- De l'institut médico-légal du CHU d'Angers (2 personnes)
- De la délégation territoriale de l'agence régionale de santé (2 personnes)
- De la direction départementale des territoires (2 personnes)
- Des associations agréées de sécurité civile : de la croix blanche (13 personnes), de l'ADPC (8 personnes)...

- **Les animateurs**

Afin de coordonner le déroulement de l'exercice, une quinzaine de personnes sont chargées de l'animation qui est placée sous la direction de M. Patrick Dallennes, préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Ouest. Aux côtés de membres de l'état-major interministériel de zone de défense, les principaux services (préfecture, GN, SDIS, SAMU, État-major de l'officier général de la zone de défense et de sécurité ouest) disposent d'un représentant dans l'équipe d'animation.

- **Les observateurs**

Chaque service participant à l'exercice dispose d'un ou plusieurs observateurs de l'exercice. Leurs analyses serviront de point de départ pour le retour d'expérience qui sera fait à l'issue afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

### *Un exercice fruit d'un important travail préparatoire*

Cet exercice départemental de sécurité civile est co-organisé par la préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest, la préfecture de la Sarthe et la préfecture de la Mayenne, avec le soutien de la mairie d'Auvers le Hamon et en partenariat avec SNCF Réseau et Eiffage.

Il a nécessité un important travail préparatoire débuté il y a 6 mois et auquel ont participé tous les services acteurs de l'exercice. Trois groupes de travail thématiques ont été constitués et se sont réunis à échéances régulières. Dans leur intervalle, un comité de pilotage présidé par M. Patrick Dallennes, préfet délégué à la zone de défense et de sécurité Ouest s'est tenu tous les mois pour suivre l'avancée de la préparation.

Ces réunions ont permis de définir les principaux objectifs de l'exercice, le scénario général, le rôle de chaque acteur et l'organisation logistique.

La mairie d'Auvers le Hamon a apporté un important soutien dans l'organisation de cet exercice afin qu'il puisse se dérouler dans des conditions optimales pour les participants et en limitant son impact sur les riverains.

Le ministère de l'Intérieur, à travers la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) et la direction de la communication (DICOM), ainsi que la SNCF et Eiffage ont également apporté un précieux soutien logistique.

En outre, la population locale a été informée en amont de l'exercice et les riverains les plus proches ont bénéficié de macarons facilitant leur accès à la zone de l'exercice.

## III) Comprendre la gestion de crise

### Les principaux acteurs de la gestion de crise

- **Le Préfet est le Directeur des Opérations - DO**

En cas de crise, le préfet prend les fonctions de directeur des opérations (DO) et dirige tous les services intervenants dans la gestion de la crise. Il décide de l'activation des procédures d'urgence et des mesures à mettre en œuvre pour protéger les personnes et les biens.

Il donne les orientations stratégiques et mobilise les moyens de secours relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. En tant que de besoin, il mobilise ou réquisitionne les moyens privés nécessaires aux secours. Il prend toute décision qu'il juge utile et nécessaire.

Pour mener à bien ses missions, il mobilise les autres membres du corps préfectoral pour diriger les organes de commandement que sont :

- Sur le terrain : le PCO (poste de commandement opérationnel)
- En préfecture : le COD (centre opérationnel départemental)

Avec le procureur de la République pour le volet judiciaire, le préfet est la seule autorité locale habilitée à communiquer sur les opérations en cours lors d'un attentat.

- **Le Commandant des Opérations de Police ou de Gendarmerie - COPG**

Le commandant des opérations de police ou de gendarmerie (COPG) coordonne l'action des forces de sécurité intérieure (ses propres forces et celles des services concourants). Il a pour mission de neutraliser les assaillants, délimiter les périmètres de sécurité et sécuriser l'accès des services de secours.

Lorsque l'événement se déroule en zone gendarmerie, le COPG est le commandant de groupement ou son représentant. Lorsque l'événement se déroule en zone police, le COPG est le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant.

- **Le commandant des opérations d'intervention spécialisée - COIS**

Lorsqu'il est fait appel à une force d'intervention spécialisée (GIGN, Raid ou BRI), un commandant des opérations d'intervention spécialisée, membre de cette force d'intervention, est désigné. Il appuie et conseille le commandant des opérations de police ou de gendarmerie (COPG) et coordonne l'action de ses forces avec les autres forces déployées.

- **Le Commandant des Opérations de Secours - COS**

Il est chargé, sous l'autorité du directeur des opérations de secours, de la mise en œuvre de tous les moyens publics et privés mobilisés pour l'accomplissement des opérations de secours. Il prend les mesures nécessaires à la protection de la population et à la sécurité des personnels engagés.



- **Le Directeur du Secours Médical – DSM**

Le directeur du secours médical est un médecin du SDIS ou du SAMU. Sous l'autorité du commandant des opérations de secours (COS), il assure, avec ses équipes, le tri médical des victimes depuis le point de rassemblement des victimes (PRV), coordonne leur prise en charge médicale et organise leur évacuation selon le degré d'urgence médicale.

- **Le procureur de la République**

Le procureur de la République, en lien avec le procureur de la République de Paris compétent pour les affaires de terrorisme, dirige l'enquête judiciaire. Il saisit un service de police judiciaire, veille au déroulement de l'enquête et contrôle le processus d'identification des victimes décédées. Il est compétent pour la liste unique des victimes et communiquer sur les aspects judiciaires de l'affaire. Il active la salle de crise du parquet pendant la durée des opérations.

- **La SNCF**

Les dispositifs de gestion de crise mis en place par la SNCF visent au retour à une production ferroviaire normale, dans les meilleurs délais, en assurant la mise en place d'un dispositif efficace de prise en charge et d'information des voyageurs (notamment par la recherche de moyens de transport de substitution et une attention particulière portée aux voyageurs les plus fragiles : enfants, personnes à mobilité réduite, personnes âgées...).

En fonction de l'ampleur et la gravité de la crise, une ou plusieurs salles de crise sont activées par la SNCF : salle de crise régionale voire salles de crise nationales pour les événements les plus dimensionnant.

Sur le lieu de l'incident, la SNCF dépêche un chef d'incident local (CIL) qui assure la relation entre la salle de crise régionale de la SNCF et les pouvoirs publics (forces de l'ordre, services de secours..).

Des astreintes SNCF sont mobilisées tant sur la partie « réseau » (mise en place de signalisation, de télécommunications...) que sur la partie « mobilités » afin de prendre en charge les voyageurs (distribution d'eau et de nourriture, évacuation du train, transbordement...).

La SNCF peut également mobiliser des « volontaires de l'information » qui sont des personnels SNCF volontaires et formés aux situations perturbées.

- **L'état-major de la zone de défense et de sécurité Ouest**

L'officier général de la zone de défense et de sécurité Ouest commande, via le délégué militaire départemental, le dispositif Sentinelle réquisitionné par le préfet.

## Les principaux organes de gestion de crise

### • La salle de crise régionale de la SNCF

La salle de crise régionale (située à Nantes) de la SNCF rassemble :

- Le directeur de crise territoriale (DCT) qui coordonne la gestion de la crise et assure le lien avec les pouvoirs publics (préfecture notamment) et les médias
- Le dirigeant régional circulation (DRC) qui assure le pilotage technique de la crise en décidant par exemple des opérations techniques de rétablissement du trafic
- Le dirigeant régional opérationnel (DRO) gère l'incident pour le périmètre SNCF Mobilités avec les autres gares et connexions
- L'astreinte SNCF Réseau « maintenance et travaux » qui intervient sur les infrastructures
- L'astreinte PCIV chargé de la prise en charge et de l'information des voyageurs (affichage, sites web, sms abonnés, mails...)
- L'astreinte communication pour l'information des médias
- L'astreinte transporteur en appui du dirigeant régional opérationnel (DRO) chargé du plan de transport

### • Le Poste de Commandement Opérationnel (PCO – simulé dans le cadre de l'exercice)

Dirigé par un membre du corps préfectoral, il s'agit de la structure de commandement déployée au plus près de l'incident pour coordonner les moyens opérationnels qui interviennent sur le terrain. Le PCO coordonne l'intervention des différents services, fait remonter au COD de la préfecture des informations fiables sur les événements en cours et exprime les besoins en renforts humains ou matériels.

Le PCO est un outil à la discrétion de l'autorité préfectorale. Son armement permet d'accroître les capacités de transmission des services.

### • Le Centre Opérationnel Départemental (COD – simulé dans le cadre de l'exercice)

Dirigée par un membre du corps préfectoral et situé à la préfecture, appuie le PCO dans la gestion de la crise.

Il assure :

- le suivi de l'événement et son anticipation (aggravation ...);
- le soutien logistique aux services sur le terrain et les besoins en renfort;
- recueille, exploite et transmet l'information;
- assure la communication avant, pendant et après la crise;
- transmet les ordres et directives du préfet à l'attention des services, des élus, de la population

### • La Cellule d'Information du Public (CIP – simulée dans le cadre de l'exercice)

Activée par le préfet et située à la préfecture, elle répond aux sollicitations du public sur l'événement en cours à travers un numéro de téléphone auquel répondent plusieurs opérateurs. Elle diffuse des conseils à la population qui la sollicite et recueille des informations utiles à la gestion de la crise.

- **La cellule de crise du Parquet (simulée dans le cadre de l'exercice)**

Activée par le procureur et située à la cité judiciaire, la cellule de crise est dirigée par un magistrat du parquet assisté de plusieurs fonctionnaires. Elle centralise l'ensemble des informations à caractère judiciaire, assure le lien entre les différents magistrats présents sur le terrain, les services d'enquête et les autorités judiciaires extérieures (parquet de Paris et parquet général d'Angers).

### **Les autres dispositifs testés**

- **L'application SAIP (système l'alerte et d'information des populations)**

L'application SAIP (système l'alerte et d'information des populations) développée par le ministère de l'Intérieur sera testée de façon réelle lors de cet exercice. Cela signifie que les personnes disposant de l'application (personnes se trouvant dans un périmètre défini par le préfet) recevront une alerte sur leur smartphone provenant de cette application. Afin de ne pas générer de mouvement de panique, l'alerte précisera qu'il s'agit d'un exercice avec test de l'application.

- **La mise en place de périmètres de sécurité**

La mise en place de périmètres de sécurité constitue l'une des missions du commandant des opérations de police et de gendarmerie (COPG). Ces périmètres visent à isoler les assaillants pour les empêcher de nuire ainsi qu'à protéger la population et sécuriser l'intervention des forces de l'ordre et services de secours. La mise en place de ces périmètres de sécurité est testée à l'occasion de cet exercice.

- **Le point de regroupement des victimes - PRV**

Le point de regroupement des victimes est situé dans une zone sécurisée au plus proche de l'événement. Il s'agit du lieu de première prise en charge médicale permettant de définir l'ordre d'évacuation en fonction du degré d'urgence (urgence absolue, urgence relative, impliqué). Le directeur du secours médical (DSM), appuyé de pompiers et médecins du SAMU, apporte les soins médicaux d'urgence et assure la régulation des évacuations.

- **Le Centre d'Accueil des Impliqués - CAI**

Le centre d'accueil des impliqués est situé à proximité de l'événement et constitue le premier point d'accueil des personnes impliquées mais non blessées physiquement. Armé par des pompiers, des personnels de la cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) et des membres d'associations agréées de sécurité civile, le centre d'accueil des impliqués permet de recenser les victimes et d'assurer une première prise en charge psychologique. *Pour cet exercice, la CUMP ne sera pas mise en place.*

- **La pression médiatique simulée**

Afin que cet exercice soit le plus proche de la réalité, une pression médiatique simulée est mise en place. Cette pression médiatique sera assurée par des membres de la direction de la communication du ministère de l'Intérieur (DICOM) se faisant passer pour des journalistes cherchant à obtenir des informations sur les événements. Elle est principalement exercée auprès du centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture de la Sarthe.



PREFECTURE DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST




## Préfecture de la Sarthe

Service départemental de la communication  
interministérielle

[pref-communication@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-communication@sarthe.gouv.fr)

[www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)

 @prefet72

 Préfecture de la Sarthe